

**Commune de Val d'Anast**  
**Procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 7 mars 2022 à 19 h.**

SÉANCE DU 07 MARS 2022	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
	L'an deux mil vingt-deux, le sept mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le 28 février 2022, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
	Membres en exercice : 29	Présents : 28	Votants : 29
Présents	F. ADAM, M. ALIAGA, S. BASLÉ, I. BRANTONNE, A. CHAUVIN, S. DENIER, G. EDET, A. FÉVRIER, A. GIZARD, F. GUILLOUËT, G. HOUSSIN, C. JUILLET, R. JUTEL, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, L. LELIÈVRE, F. LETORT, F. LOYER, C. MARTIN, I. NICOLAS, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, E. ROGER, J-M. RUS, M-P. SALMON, Q. TIZON, J-C TROCHET.		
Absent.e(s)			
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : A. CASOL à P-Y. REBOUX.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : M. ALIAGA.			

➤ *A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 7 février 2022.*

### **FINANCES**

#### *Décisions budgétaires*

#### **Délibération n° 22-10 / Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

Ce débat se déroule sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022, annexé à la présente délibération. La séance de vote des budgets étant programmée le 4 avril 2022, il convient d'organiser ce débat d'orientation budgétaire.

- LAMY C. : « Je m'étonne que le budget annexe des locaux commerciaux ait disparu ? ».
- LE MAIRE : « Il est à 0 donc non noté, il n'y a pas eu de versement d'investissement ».
- LETORT F. : « Est-il possible d'anticiper le remboursement de l'emprunt de la maison de santé ? ».
- LE MAIRE : « Il est possible de le renégocier ».
- RUS J-M. : « Comment sont choisies les banques ? ».
- LE MAIRE : « On fait appel à plusieurs banques, vérifie les conditions, les frais de dossiers, et si elles prêtent aux établissements publics. Aux banques partenaires de l'Etat (La Poste, Caisse d'épargne, La Banque des Territoires...) ».
- EDET G. : « Quelle devenir de la maison Saint-Louis rue de Guer ? »
- Le Maire : « J'ai écrit à la communauté de communes il y a plus d'un et demi pour récupérer ce bien communautaire à titre communal. C'est un bien que la commune de Maure de Bretagne avait apporté à la communauté de communes en 2006 pour y développer l'intérêt communautaire pour un 1 € symbolique. A ce jour, les bureaux sont tous partis au nouveau siège à Guichen. Négociation en cours. »



- ROGER E. : « Pourquoi le DOB n'est-il pas voté en début d'année ? ».
- LE MAIRE : « Le DOB se fait dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. On vient de clôturer 2021, le résultat est connu de façon à engager des dépenses le plus juste possible ».

**A l'unanimité**, le conseil municipal :

- Prend acte de la tenue du DOB 2022 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Intervention de M. RAPHAËL | conseiller de la DGFIP auprès des collectivités | afin de donner des indications sur la situation financière de Val d'Anast.*

## FINANCES

Divers

### Délibération n° 22-11 / Tarifs des locations de matériels et des prestations techniques

La Commission « Animations, commerce et attractivité » s'est réunie le 3 février dernier, afin notamment d'étudier les tarifs des locations de matériels et des prestations techniques.

**A l'unanimité**, le conseil municipal :

- Approuve les modalités et les tarifs tels que figurant dans le document ci-dessous ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>TARIFS LOCATIONS ET PRESTATIONS TECHNIQUES</b>					
<b>LOCATION MATERIELS HORS SALLES COMMUNALES POUR UTILISATION SUR LA COMMUNE DE VAL D'ANAST</b>					
<b>TARIF JOURNÉE</b>	<b>Val d'Anast</b>		<b>Professionnels</b>	<b>Extérieur Val d'Anast</b>	
	<b>Associations</b>	<b>Particuliers</b>		<b>Associations</b>	<b>Particuliers</b>
<b>Barnum 4 x 4 m Nb 6</b>			<b>100 €</b>		
<b>Grille d'exposition Nb 12</b>	<b>2 €</b>		<b>5 €</b>	<b>4 €</b>	
<b>Scène par module de 2 x 1 m – Nb 12</b>	<b>5 €</b>		<b>10 €</b>	<b>7,5 €</b>	
<b>Sono Mobile + 2 HF</b>	<b>20 €</b>		<b>40 €</b>	<b>30 €</b>	
<b>Vidéo projecteur + écran 2 x 2 m</b>	<b>25 €</b>		<b>50 €</b>	<b>40 €</b>	



LOCATION MATERIELS SALLES COMMUNALES					
TARIF JOURNÉE	Val d'Anast		Professionnels	Extérieur Val d'Anast	
	Associations	Particuliers		Associations	Particuliers
Loge Nb 2	Gratuit	20 €	40 €	30 €	30 €
Sono fixe autonome 2 micros HF + 1 micro filaire	Gratuit		75 €	50 €	
Sono mobile	15 €	20 €	30 €	25 €	25 €
Vidéo projecteur + écran mobile 2 x 2 m	20 €	25 €	40 €	30 €	30 €
Vidéo projecteur plus écran fixe de 6 x 8 m	60 €		120 €	90 €	
PRESTATIONS TECHNIQUES AVEC MATERIELS INCLUS (son, lumière, vidéo, mobiliers)					
TARIF HOMME / HEURE	Val d'Anast		Professionnels	Extérieur Val d'Anast	
	Associations	Particuliers		Associations	Particuliers
Préparation montage : son, lumière, vidéo, mobiliers	30 €		60 €	40 €	
Prestation régie : son, lumière et vidéo projection	35 €		70 €	48 €	
Nettoyage	25 €	30 €	40 €	30 €	35 €



**Délibération n° 22-12 / Tarifs des boissons au Rotz**

Il convient d'actualiser les tarifs des boissons au Rotz. Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS AU VERRE	
Coca, jus d'orange, Perrier, Orangina	1,5 €
Jus de pomme, cidre	1,5 €
Verre de vin rouge	2,5 €
Verre de vin rosé	2 €
Verre de crémant	3 €
Bière pression	2,5 €
Café	1 €
Thé	1,5 €
TARIFS A LA BOUTEILLE	
Eau 1,5 L	2 €
Jus de pomme, cidre	8 €
Vin rouge	12 €
Vin rosé	10 €
Crémant	15 €
Bière bouteille 25 cl	2 €
Bière bouteille 33 cl	3 €

**A l'unanimité**, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs tels que figurant ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**COMMANDE PUBLIQUE**

Marchés publics

**Délibération n° 22-13 / Extension du restaurant scolaire : avenant n° 1 au lot n° 01 VRD avec l'entreprise DANIEL TP**

Quatre massifs béton ont été découverts lors des travaux de terrassement. Il a été nécessaire de procéder à leur démolition à l'aide d'une pelle BRH (brise-roche hydraulique) et de procéder à l'évacuation des gravats (15 m<sup>3</sup>) en décharge.

Les incidences sur le lot n° 01 VRD sont les suivantes :

- |   |                        |
|---|------------------------|
| - <b>Montant de l'avenant n° 1 au lot n° 01 VRD</b>         | <b>+ 2 250,00 € HT</b> |
| - Montant initial du marché DANIEL TP                       | 68 000,00 € HT         |
| - % de l'avenant n° 1 par rapport au marché initial         | 3,31 %                 |
| - <b>Montant du marché initial + avenant n° 1 DANIEL TP</b> | <b>70 250,00 € HT</b>  |



- BRANTONNE I. : « Pourquoi repasser le dossier au vote ? »
- Le Maire : « Tout simplement parce que le montant du marché initial voté au conseil municipal précédemment a été modifié, c'est du formalisme obligatoire. »

#### A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 01 VRD avec l'entreprise DANIEL TP pour un montant de 2 250,00 € HT ;
- Autorise le Maire à signer cet avenant, tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## POINTS DIVERS

---

### M. LE MAIRE

- Présentation du nouvel organigramme | personnel communal

### Mme ADAM F. – Adjointe à l'attractivité

- Les panneaux lumineux sont en service | voir pour une charte ;
- Les panneaux directionnels : en attente de devis | dossier subventions à voir ;
- Animations du secteur : affiche renouvelable toutes les cinq semaines ;

### M. CHAUVIN A. – Adjoint à la vie scolaire, jeunesse et transports

- 24 février 2022 : plantation de trois arbres joliment décorés de feuilles multicolores au prénom de chaque enfant des écoles maternelles Sainte-Marie et Cousteau.
- 14 mars 2022 : élection du conseil municipal des jeunes et résultats en présence de M. Gaël Le Bohec, député d'Ille-et-Vilaine ;
- 19 mars 2022 : visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour tous les candidats (36) à Paris ;

### M. DENIER S. – Adjoint à l'urbanisme

- Commission urbanisme : 1<sup>er</sup> mars 2022 | règlement PLU ;

### Mme JUILLET C. – Adjoint à l'environnement

- Comité consultatif : 8 mars 2022 | une journée contre les déchets ;
- Ballade thermique à Trévallan : merci à Sabrina BASLÉ et à son mari de nous avoir accueillis.
- Matinée citoyenne du 5 mars 2022 : nettoyage du cimetière | très bien passée, un déjeuner a été offert aux fidèles bénévoles.
- Cimetière : 8 avril 2022 | végétaliser certaines parties.
- Campagne des ragondins : s'inscrire en mairie jusqu'au 19 mars afin d'être piégeurs-bénévoles en partenariat avec FGDON ;
- Marché dominical :
  - Présence de VHBC qui s'engage dans le diagnostic des continuités écologiques du territoire afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité et souhaite mieux connaître ses **continuités écologiques** (en milieux terrestres : forêts, landes, bocages, etc. ou aquatiques : cours d'eau, mares, etc., sont nécessaires pour permettre la libre circulation des espèces sur **un territoire fragmenté** par les activités humaines) afin de les préserver et d'améliorer leurs fonctionnalités.



### Mme LEBRETON C. – Adjoint à la vie sociale

- Ukrainiens : un comité de soutien a été créé | des dons sont réceptionnés aux anciens locaux des services techniques de campel ;
- Les besoins seront réactualisés au fur et à mesure ;
  - ROGER E. : « Est-ce que la commune accueillera des familles ? »
  - Le Maire : « Non, il faut des logements disponibles et nous n'en avons pas ».

La Préfecture gère l'accueil des Ukrainiens, il faut des logements décentes et leur donner les moyens de subsistance et de vivre. Une aide financière, éducative et sociale.

- ALIAGA M. : « Par quel biais seront acheminés les dons ? »
- Le Maire : « All behind Ukraine, un collectif rennais en partenariat avec Rennes Métropole pour aider les Ukrainiens. »

### M. LEBRETON H. – Adjoint à la vie associative

- A ce jour, 25 dossiers de demandes de subventions ont été déposés à la mairie. Les associations ont transmis également des renseignements sur leurs futures actions.
  - ALIAGA M. : « Les dossiers de subventions ont été transmis par le Rotz et non par l'adjoint ».
  - LEBRETON H. : « Lors de la commission cela avait été annoncé ».

### M. PAUMIER B. – Adjoint à la voirie

#### COMPLEXE SPORTIF

- L'entreprise Perotin a fini le terrassement : elle a déplacé environ 6 500 m<sup>3</sup> et 300 m<sup>3</sup> de terre végétale a été mis aux jardins partagés.
- L'entreprise Angevin installe la grue en juin.

#### RESTAURANT SCOLAIRE

- Les travaux suivent leurs cours.

#### LA POSTE

- Les entreprises ont été réactives.
- Le bail a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2022 | déménagement le 5 avril 2022. Une inauguration des bâtiments est prévue.
- Voirie : sécurité routière à Bouintin, La Lambardais et La Croix Bouvet – discussion avec les riverains et la commission.
- Achat groupé : discussion avec les communes du secteur.

- EDET G. : « Le curage des fossés a été fait ? Est-ce que les buses sous les ponts seront nettoyées ? ».
- PAUMIER B. : « Le curage est fini pour cette année ».

- GIZARD A. : « 17 palettes de bois sur un chemin communal ? ».
- DENIER S. : « C'est un chemin privé ».

### M. TROCHET J-C. – conseiller délégué à la communication et à la culture

- 26 février 2022 : Yves Jamait – belle réussite - plus de 300 spectateurs – une très bonne ambiance.
- 26 mars 2022 : spectacle avec François Morel.

### M. JUTEL R. – conseiller délégué aux travaux

- 15 juin 2022 : passation de commandement – 3<sup>ème</sup> compagnie de maintenance et matériel de Bruz et poursuivre son partenariat avec la commune.



- GIZARD A. : « Qu'en est-il de la continuité de l'aménagement du centre bourg de Campel ? »
- LE MAIRE : « Non prévu. 600 000 € de travaux ont déjà été effectués. L'entrée du bourg et l'église seront sécurisés. Concernant la maison qui s'est effondrée près du bar, une discussion est engagée avec le propriétaire.
  
- ALIAGA M. : « La commune a-t-elle de nouveaux éléments concernant la future supérette ? »
- LE MAIRE : « L'acte de vente avec Néotoa ainsi qu'une convention de mise en assurance pour l'ouvrir est en cours afin de devenir propriétaire du bâtiment, c'est inscrit dans le budget. La procédure judiciaire est en cours – on n'a pas la maîtrise du calendrier judiciaire.
  
- LAMY C. : « La commission des finances n'a toujours pas été réunie, va-t-elle se réunir ? »
- Le Maire : « Je ne sais pas, c'est moi qui suis maître de la commission donc peut-être vous n'en aurez pas, vous verrez bien... ».
  
- LETORT F. : « Résidences seniors : en partenariat avec les habitants intéressés en copropriété ? »
- Le Maire : « Si ces bâtiments étaient réhabilités/agrandis : quel coût ? Faire un diagnostic des bâtiments, un projet, une esquisse, ensuite qui finance ? privé ? public ? Qui porte le bien ? ».
  
- EDET G. : « 62 rue de Guer ? »
- Le Maire : « Une étude est faite par Soliha, 62 et 29 une pré étude avait été chiffrée pour des logements et non en habitat collectif.

Le Maire,  
Pierre-Yves REBOUX.



Fin de la séance : 21 h 45

